



Divorce prononcé et liquidation de communauté

Par **gami**, le **07/11/2015** à **17:12**

Bonjour,

Mon divorce a été prononcé en mai 2015 et la liquidation de communauté a été ordonnée par le juge sans précision de délai.

Mon ex et moi avons chacun notre notaire mais malgré les sollicitations écrites de mon notaire à celui de Monsieur, il ne donne pas suite et rien n'avance.

Mon notaire dit qu'il ne peut pas faire plus.

Que puis-je faire légalement? à qui dois-je m'adresser?

Combien de temps cela peut-il durer?

Cdt,